



**Toute Personne Physique
ou Morale intéressée**

Ouagadougou le

Objet : Note d'information au public

1. Généralités

Le Gouvernement du Burkina Faso envisage avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Européenne, le renforcement des capacités d'approvisionnement en électricité par la réalisation de centrales solaires ainsi que de l'électrification rurale à travers le projet dénommé « Plan Solaire YELEEN ».

2. Description sommaire du Projet

Le projet consiste en la construction de centrales solaires photovoltaïques sur les sites de Ouaga-Nord, de Dori, de Gaoua et de Diapaga ainsi que de la densification de réseau électrique dans plusieurs localités.

3. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementale et sociale

Conformément aux politiques opérationnelles de sauvegardes environnementale et sociale de l'AFD, de la BAD, de l'Union Européenne et de la législation environnementale nationale, les documents de gestion environnementale et Sociale ont été réalisés pour les différents sites.

En respect de la législation nationale sur les évaluations environnementales, et des procédures opérationnelles des bailleurs, le Ministre en charge de l'Environnement, a approuvé lesdits documents ainsi que les mesures de gestion qui y sont proposées au profit de la SONABEL.

4. Disponibilité et accessibilité des documents de gestion environnementale et Sociale

Les documents de gestion environnementale et Sociale sont disponibles et peuvent être consultés par toute partie intéressée suivant les liens ci-dessous :

LE DIRECTEUR GENERAL,

Baba Hamed COULIBALY